



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 29/06/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 28 juin 2010
D - 20100346

Aujourd'hui Lundi 28 juin Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (présente à partir de 17h 55), Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Dominique DUCASSOU, M. Jean Marc GAUZERE, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Paola PLANTIER, Mme Béatrice DESAIGUES,

Associations Sportives Bordelaises. Aide en faveur du développement du sport. Année 2010. Avenant. Adoption.

Mme Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-20100026 du 25 janvier dernier, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations sportives percevant une subvention supérieure à 10 000 €.

En application de la nouvelle politique sportive adoptée par le Conseil Municipal en mai 2009, nous avons demandé, pour la première fois, aux associations sportives d'établir leurs demandes de subventions sur la base de projets sportifs.

Nous avons mis en place les critères d'évaluation suivants : caractéristiques globales des sections (affiliation à une Fédération, nombre d'encadrants, d'équipes, de bénévoles...); caractéristiques de la population licenciée croisées avec les niveaux de compétitions et/ou les types de pratique ; la qualité du dossier déposé ; l'étude du budget prévisionnel.

Un premier calcul a été réalisé sur la base de ces critères qui a conduit à octroyer une somme de 600 000 € à l'association Stade Bordelais, en diminution de 27 % de l'aide qui était octroyée l'année précédente.

Après examen de sa situation, le Stade Bordelais a souhaité que la ville réétudie son dossier pour satisfaire aux engagements financiers que l'association doit honorer.

Désireuse de ne pas mettre en péril cette association, un accord a été négocié entre la ville et le Stade Bordelais qui, sans remettre en cause la pertinence des critères d'évaluation, a abouti à accompagner les efforts que l'association doit faire :

- attribuer 100 000 € supplémentaire pour 2010 à prélever sur la fonction 40 - Compte 657.4 et la fonction 421 - Compte 657.4,
- en 2011, étudier le dossier pour une subvention avoisinant 650 000 €,
- pour aboutir en 2012, au montant initialement prévu, soit 600 000 €.

La répartition, initialement prévue, des 600 000 € par thème et section reste la même et le Stade Bordelais devra définir les clés de répartition des 100 000 € supplémentaires selon les besoins exprimés.

Par conséquent, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les termes de l'avenant ci-joint, autoriser Monsieur le Maire à le signer,
- autoriser Monsieur le Maire à payer la subvention complémentaire.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 juin 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Arielle PIAZZA
Adjoint au Maire**

**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU
DEVELOPPEMENT DU SPORT – ASSOCIATION STADE
BORDELAIS – ANNEE 2010**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Stade Bordelais le 11 février 2010 pour un montant de 600 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Pierre RENAUDIE, Président de l'Association Stade Bordelais,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La baisse de la subvention 2010, par rapport à 2009, ne permet pas au Stade Bordelais de boucler son budget de l'année en cours. Il convient donc d'en limiter l'impact en augmentant l'aide financière de 100 000 €.

Par conséquent, la subvention globale, pour l'année 2010, du Stade Bordelais est portée à 700 000 €.

Le Stade Bordelais s'engage à réduire ses dépenses afin de parvenir en 2012 au montant de subvention initialement prévue en 2010 à savoir 600 000 €. La subvention octroyée en 2011 sera déterminée en fonction des projets présentés par l'association et se situera aux alentours de 650 000 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux P/Le Maire	Pour l'association Stade Bordelais
Arielle PIAZZA Adjointe au Maire	Pierre RENAUDIE Président